Profession de foi envers un sport cycliste exempt de dopage, et subordination aux règles applicables

Général

- 1. J'accorde à Swiss Cycling la permission de publier la présente profession de foi et la subordination.
- 2. Je me comporte de manière loyale et sportive aux manifestations cyclistes auxquelles je participe et respecte les commissaires en exercice ainsi que les statuts et règlements des fédérations nationales et internationales. Je confirme en particulier les obligations de l'article 1.1.023 du règlement de la fédération internationale ainsi que de la fédération nationale¹.
- 3. Je reconnais la seule autorité de Swiss Cycling de m'exclure à tout moment et sans motif d'un projet mené avec la participation de Swiss Cycling, et/ou d'une équipe nationale suisse gérée par Swiss Cycling.
- 4. J'emploie la licence qui m'a été délivrée exclusivement sous ma responsabilité propre, et le cas échéant, sous celle de mon représentant légal.

Je m'engage à la présenter lors de toute sommation en ce sens par une autorité compétente, ainsi qu'à la restituer à ma fédération dans les huit jours, si elle m'y convie. En me remettant ma licence, la fédération n'assume aucune reconnaissance ni responsabilité pour ce qui est de mon aptitude à pratiquer le cyclisme, et / ou à exercer la/les fonction(s) que j'aurais choisie(s). Je m'engage à restituer ma licence sans délai, si les conditions prévalant au moment de sa sollicitation devaient changer fondamentalement, de quelque manière que ce soit.

La licence est un document attestant de l'engagement de son possesseur par rapport au respect des statuts et règlements, et lui permettant de prendre part à des courses cyclistes.

Antidoping

- 5. Je veux apporter ma rectification à un sport sans dopage, et je soumets la présente profession de foi à cette fin. Je montre ainsi mon adhésion sans réserve aux valeurs représentées par Swiss Cycling, par Swiss Olympic et par Swiss Sport Integrity, prônant un sport exempt de dopage.
- 6. Je signataire de ce document renonce à toute forme de dopage. Est considéré comme acte de dopage, entre autres, la présence d'une substance interdite dans l'échantillon du sportif / de la sportive. Est en outre considéré comme acte de dopage l'usage ou la tentative d'usage d'une substance ou d'une méthode interdite conformément à la Liste des interdictions d'Swiss Sport Integrity².

L'énumération exhaustive des violations des règles antidopage se trouve dans le Statut concernant le dopage de Swiss Olympic³.

J'accepte ainsi de me soumettre au code mondial antidopage et à ses normes internationales, au règlement antidopage de l'Union Cycliste Internationale (dénommée ci-après UCI) basé sur ces normes ainsi qu'aux règlements antidopage (reposant également sur ces normes) d'autres organisations antidopage compétentes, telles qu'Swiss Sport Integrity⁴.

- 7. La Liste des interdictions est mise à jour annuellement. Je m'engage à m'informer régulièrement sur la liste de dopage². Je prends note que la méconnaissance de la Liste des interdictions actuellement en vigueur n'exclut en aucun cas la punition de violations des règles antidopage
- 8. Je déclare être d'accord de se soumettre à des contrôles antidopage réalisés par les organisations antidopage compétentes, notamment par Swiss Sport Integrity, que ce soit en compétition ou hors compétition. Le déroulement de ces contrôles est régi par les Prescriptions d'exécution du Statut concernant le dopage⁴.
- 9. Tout sportif qui s'oppose ou se soustrait à un contrôle antidopage, qui déjoue l'objectif poursuivi par un tel contrôle ou qui entreprend une tentative dans ce sens commet une violation des règles antidopage et est sanctionné comme s'il s'agissait d'un résultat d'analyse positif.
- 10. J'accepte que les échantillons sanguins m'étant prélevés deviennent, du fait de ce prélèvement, la propriété de l'UCI. Celle-ci peut faire analyser ces échantillons, en particulier pour la protection de ma santé. Je connais pour ce faire les conditions régissant les tests sanguins, et je consens à me soumettre aux prises de sang.
- 11. Je prends notamment note qu'je suis entièrement responsable de vérifier le statut d'interdiction de tous les médicaments au moyen de la base de données sur les médicaments DRO global⁵ avant leur utilisation.
- 12. Si je suis qualifié d'athlète de niveau national respectivement d'athlète de niveau international, déclare être d'accord que des règles spécifiques du Statut concernant le dopage et de ses Prescriptions d'exécutions relatives aux autorisations d'usage à des fins thérapeutiques lui sont applicables. Selon la définition de Swiss Sport Integrity, est considéré comme athlète de niveau national qui fait partie du pool d'AUT⁶, ce qui signifie qu'une autorisation

d'usage à des fins thérapeutiques préalable est nécessaire. Il en va de même pour les athlètes de niveau international selon la définition de la Fédération internationale.

13. Si j'appartiens d'un Groupe cible d'athlètes soumis aux contrôles⁷ je déclare être d'accord que des règles spécifiques du Statut concernant le dopage et de ses Prescriptions d'exécutions relatives à l'obligation de renseigner sur leur localisation et à la retraite lui sont applicables.

Je prends notamment note que je suis est entièrement responsable de la transmission de toutes les informations relatives à l'obligation de renseigner, qui doivent en outre être complètes et véridiques, à Swiss Sport Integrity dans les délais. Les violations répétées de l'obligation de renseigner sont susceptibles d'être qualifiées de violation des règles antidopage et d'être sanctionnées en conséquence.

14. En cas de violation des règles antidopage, je me soumets aux sanctions conformément aux statuts et règlements de Swiss Olympic, de Swiss Sport Integrity et de Swiss Cycling. Je déclare avoir connaître ces normes 8.

Notamment les sanctions suivantes, qui peuvent être cumulées, sont susceptibles d'être prononcées à mon encontre.

- Suspension pour une période limitée ou (en cas de récidive) à vie.
- Réprimande
- Amende pécuniaire
- Annulation des résultats et retrait de prix
- Paiement des frais liés à la procédure
- Privation de prix.
- Avertissement.
- Publication de la décision
- 15. Je reconnais la compétence exclusive de Swiss Sport Integrity et/ou du Tribunal du sport suisse comme autorité de première instance dans le jugement de violations des règles antidopage et j'accepte expressément de se soumettre à cette compétence. Je me soumettrai aux sanctions prononcées à mon encontre et soumettrai les recours et litiges aux instances prévues à cet effet par les règlements.
- 16. Grâce aux informations m'étant transmises par ma fédération, je suis en mesure de me renseigner sur les lois et règlements en vigueur. En cas de doute, je me mettrai en contact avec ma fédération, qui s'engage de son côté à me conseiller.
- 17. Les décisions de Swiss Sport Integrity peuvent être contestées devant le Tribunal du sport suisse. Les décisions du Tribunal du sport suisse peuvent être contestées devant le *Tribunal Arbitral du Sport (TAS)*. Ce dernier statut définitivement. Je me soumets à la compétence exclusive du *TAS* en tant qu'autorité de recours dans le sens d'un tribunal arbitral indépendant, ceci à l'exclusion des tribunaux étatiques. Devant le TAS, les dispositions du Code de l'arbitrage en matière de sport sont applicables⁹. Sous ces réserves, j'exposerai les éventuels litiges avec l'UCI exclusivement devant les tribunaux, au siège de l'UCI.

Sauf convention contraire, la procédure devant le TAS se déroule en allemand, en français ou en italien. Si les parties n'arrivent pas à se mettre d'accord quant à la langue de procédure, c'est le TAS qui la détermine. Les arbitres désignés par les parties doivent figurer sur la liste des arbitres du TAS et ne peuvent avoir été impliqués, à quelque titre que ce soit, dans la procédure de première instance.

- 18. En cas de conflit entre la présente déclaration de soumission et les dispositions applicables du Statut concernant le dopage, ces dernières prévaudront.
- 19. Je confirme que j'ai suivi les programmes de formation demandés par Swiss Olympic, Swiss Cycling, Swiss Sport Integrity ou l'UCI et leurs organisations mandatées. Les programmes de formation représentent une importante mesure de prévention dans la lutte contre le dopage.

Charte d'éthique

20. Je m'engage à respecter le Code de Conduite de Swiss Olympic¹⁰. Le Code de Conduite se base sur les valeurs olympiques et sur la Charte d'éthique du sport. Il est la garantie d'un comportement fair-play et sportif⁷.

Centre d'aide

21. J'accepte le Centre d'aide national en tant qu'instance d'examen et de sanction. Le Centre d'aide a pour objectif de détecter tout type d'abus dans le sport suisse et d'y remédier.

Je sais que je peux contacter le Service d'aide pour les cas de problèmes éthiques si je souhaite signaler un abus ou une violation de la Charte d'éthique.

- ¹ Les règlements sont disponibles sur https://www.uci.org/regulations/. Les statuts sur https://www.swiss-cycling.ch/fr/statuts/ et https://www.uci.org/regulations/. Les statuts sur https://www.swiss-cycling.ch/fr/statuts/ et <a href="https://www.swiss-
- ² La liste actualisée du dopage peut être consultée à l'adresse: <u>www.sportintegrity.ch/fr/listedesinterdictions</u>. La Liste des interdictions de Swiss Sport Integrity est basée sur celle de l'Agence mondiale antidopage.
- ³ Le Statut concernant le dopage de Świss Olympic peut être consultée à l'adresse: www.sportintegrity.ch/fr/statut.
- ⁴ Les Prescriptions d'exécution du Statut concernant le dopage, notamment les Prescriptions d'exécution relatives aux contrôles et enquêtes (PECE), sont basées sur les Standards de l'Agence mondiale antidopage et peuvent être consultées sur www.sportintegrity.ch/fr/downloads.
- ⁵ La base de données sur les médicaments DRO global peut être consultée sur <u>www.sportintegrity.ch/fr/medicaments</u>.
- ⁶ La définition du pool d'AUT peut être consultée sur www.sportintegrity.ch/fr/pool-aut.
- ⁷ La répartition des groupes de contrôle de Swiss Sport Integrity peut être consultée sur <u>www.sportintegrity.ch/fr/groupescibles</u>.
- ⁸ Les normes en question peuvent être consultées sur <u>www.swissolympic.ch</u>, <u>www.sportintegrity.ch</u> et <u>www.swiss-cycling.ch</u>.
- ⁹ Celles-ci peuvent être consultées à l'adresse: http://www.tas-cas.org.
- 10 Celles-ci peuvent être consultées à l'adresse: https://www.swissolympic.ch/fr/athletes-entraineurs/valeurs-ethique/code-of-conduct